

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE du 30 Juin 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le trente Juin,
A 10 heures 00,

Les membres de l'association se sont réunis en assemblée générale ordinaire sur convocation faite par le Président, au Port Solferino 75007 PARIS sur la péniche dite « La Guêpe Buissonnière »

Monsieur Martial MIGNE préside la séance en qualité de Président de l'Association.

Sont présents à l'Assemblée Générale 74 membres de l'Association sur un total de 395 membres (dont 2 membres honoraires) au 30/06/2023.

102 pouvoirs ont été reçus.

Compte tenu du nombre de membres présents et représentés, le quorum n'est pas atteint.

Conformément aux statuts, une deuxième Assemblée Générale se tient à 10 h 50. Les décisions seront alors prises à la majorité des membres présents ou représentés.

Le Président rappelle aux membres que l'ordre du jour de la présente Assemblée Générale est le suivant :

Table des matières

ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE.....	2
1.1 Modification des statuts.....	2
1.2 Rapport moral de l'exercice 2022	2
1.3 Rapport financier de l'exercice 2022.....	6
1.4 Adoption des rapports.....	7
1.5 Réalisations 2023 et projets 2024.....	8
1.6 Renouvellement des postes membres du Conseil d'Administration	10

1.1 Modification des statuts

- ✓ Le CA propose la modification de l'article 7.2 des statuts de l'ACSTMD suivant :

Article 7 : CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du Conseil d'Administration sont élus pour 3 ans, mandat renouvelable, par tiers, par l'Assemblée Générale. Cette élection s'effectue à majorité simple. * En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Le CA propose de rajouter la phrase suivant en lieu et place de * *Le vote des membres du CA est ouvert au vote électronique. Le système retenu assure la confidentialité des données transmises. Le vote électronique n'exclut pas le vote à bulletin secret sous enveloppe.*

Vote à mains levée pour la modification des statuts : validé à l'unanimité

Aucune abstention

Adoption de la modification de l'article 7

1.2 Rapport moral de l'exercice 2022

Le Président fait un bilan de l'année 2022 écoulée, en rappelant les principaux points, notamment :

- ✓ Guides et fiches techniques :
 - Modification de tous les docs ACSTMD pour modifier le Copyright afin que nos documents soient disponibles au grand public.
- ✓ Révision des guides :
 - Guide de la formation 1.3 : prêt
 - Guide du contrevenant : prêt
 - Guide du document de transport : prêt
 - Guide classe 7 : en cours
 - Responsabilité du conseiller à la sécurité : 1ere relecture faite
 - Guide des bonnes pratiques du CSTMD : 1ere relecture faite
- ✓ Révision des fiches techniques commencée.
- ✓ GT emballage :
 - Sélection d'un prestataire pour la rédaction d'un guide de 50 pages
 - Coûts : 2500€

=> Travail avec la Fnade pour apporter des correctifs au guide 2023

Bilan des idées des groupes de travail de l'AG 2022 :

- ✓ Modification du site :
 - Mise en place d'une table des matières avec recherche pour les documents.
 - Nous avons tous les titres de documents en langues étrangères en français (pour que la recherche soit plus facile)
 - Nous avons une nouvelle rubrique : Retour d'expérience.
- ✓ Mise en ligne des vidéos ou enregistrements du jeudi des CS (trop lourd)
- ✓ Influenceur : trop cher (220 à 400/ mois)
- ✓ Regroupement des Assos : refus CA : les 2 assos sont complémentaires

- ✓ Réseaux Sociaux :

Nombre d'abonnés en constante augmentation :

 - 190 abonnés 04/2019
 - 265 abonnés 04/2020
 - 347 abonnés 06/2021
 - 480 abonnés 06/2022
 - 619 abonnés 06/2023

Publication des actualités environ deux fois par mois.

✓ Questions techniques :
793 questions répondues depuis 2015 et 533 questions disponibles dans la FAQ

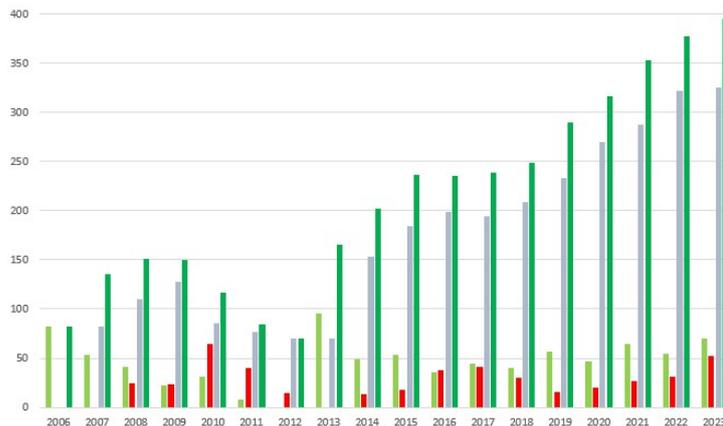
Année	Nbre Questions	Nbre Adhérents	Nbre Quest / Nbre Adh
2015	34	238	0,14
2016	22	235	0,09
2017	75	237	0,32
2018	79	247	0,32
2019	115	288	0,4
2020	143	316	0,45
2021	132	353	0,37
2022	118	377	0,31
2023 (Mi juin)	49	395	0,12
2023 extrapolée	100	395	0,25

- ✓ Nombre d'adhérents :
Croissance du nombre d'adhérents

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
nouveaux adhérents	40	57	47	65	55	70
adhérents ayant quittés	30	16	20	27	31	52
renouvellements	209	233	270	288	322	325
total adhérents	249	290	317	353	377	395
% non-renouvellements	13%	6%	7%	9%	9%	14%
% nouvelles adhésions	17%	23%	16%	21%	16%	19%

- Nombre d'adhérents depuis la création : 850
- Durée moyenne de cotisation : 5,1 années
- Parité : 33,16% de femmes
- Paiement par carte : 79%

Evolution du nombre d'adhérents

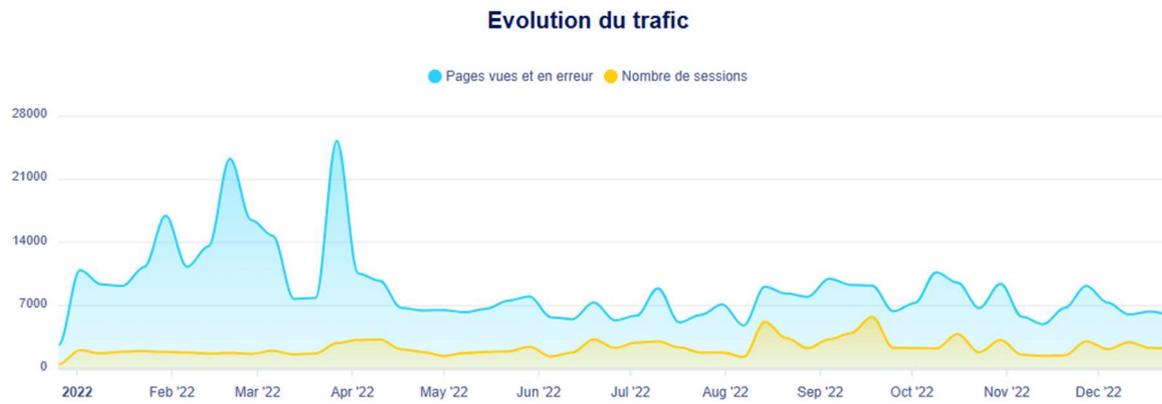


- ✓ Qualification des adhérents

année	Adhé	Mode						Classes					
		R	R %	F	F %	ADN	ADN	1	1%	2	2%	7	7%
2015	224	213	95,1%	64	28,6%	35	15,6%	47	21,0%	119	53,1%	42	18,8%
2017	224	223	99,6%	74	33,0%	36	16,1%	53	23,7%	134	59,8%	51	22,8%
2020	291	291	100%	94	32,3%	60	20,6%	80	27,5%	182	62,5%	71	24,4%
2022	373	368	98,7%	117	31,4%	75	20,1%	92	24,7%	244	65,4%	75	20,1%
2023	395	391	99,0%	129	32,7%	70	17,7%	94	23,8%	243	61,5%	76	19,2%

- 30 adhérents ont tous modes transport et classes soit 7,6% (contre 27 en 2022)
- 63 ont les 3 modes soit 16,5% contre 59 en 2022
- Une légère diminution pour l'ADN et la classe 2

✓ Utilisation du site



- Très bon fonctionnement du site :
- En moyenne 7000 connections par mois
- 2000 sessions par mois (6/adhérents)

1.3 Rapport financier de l'exercice 2022

Le rapport financier 2022 est présenté par Gérard COSTEL Trésorier de l'ACSTMD :

Recettes / Dépenses

	Adhésions	Adhésions	Adhésions
	314	350	372
	Résultat au 31/12/2020	Résultat au 31/12/2021	Résultat au 31/12/2022
RECETTES			
Cotisations des adhérents	14 230,00 €	15 750 €	16 740,00 €
Participations soirée AG Paris			1 080,00 €
Participations AG			
TOTAL Recettes	14 230,00 €	15 750,00 €	17 820,00 €

	Résultat au 31/12/2020	Résultat au 31/12/2021	Résultat au 31/12/2022
DEPENSES COURANTES			
Journées thématiques/Soirée AG	- €	- €	- €
Location de salles et espaces - AG	1 454,90 €	3 370,00 €	8 693,00 €
Hébergement bureau, adresse postale	720,00 €	720,00 €	
Site Internet - Hébergement - OVH	143,86 €	143,86 €	143,86 €
Maintenance site internet - JIM informatique			480,00 €
Frais d'affranchissement, mailing	- €	436,17 €	- €
Communication	- €	888,00 €	- €
Remboursement erreurs/désistements adhérents	100,00 €	65,00 €	105,00 €
Frais de réception	- €	353,90 €	
Frais de mission	- €	- €	255,65 €
Fournitures, fonctionnement		387,91 €	306,86 €
Comptabilité Frais bancaires	177,32 €	168,78 €	190,61 €
Cotisation EASA+CIFMD	638,93 €	150,00 €	165,00 €
Assurance	166,72 €	170,09 €	180,41 €
Sous total	3 401,73 €	6 853,71 €	10 520,39 €

Bilan

	Résultat au 31/12/2020	Résultat au 31/12/2021	Résultat au 31/12/2022
TOTAL Recettes	14 230,00 €	15 750,00 €	17 820,00 €
TOTAL Dépenses	15 665,73 €	9 253,71 €	10 520,39 €
RESULTAT	- 1 435,73 €	6 496,29 €	7 299,61 €

TRESORERIE DISPONIBLE au 31/12	19 118,20 €	25 035,34 €	28 945,03 €
---------------------------------------	--------------------	--------------------	--------------------

132 cotisations 2023 payées sur l'année 2022 soit 5940 €
(soit 23005,03€ de trésorerie réelle au 31/12/2022)

21% de paiements par chèque :

Merci aux adhérents ou nouveaux adhérents de favoriser le paiement directement par virement.
La plateforme de paiement actuelle est HelloAsso

Bilan positif et confortable permettant de prévoir et réaliser les prochaines manifestations
Les cotisations ne sont pas amenées à être augmentées

1.4 Adoption des rapports

Adoption des rapports – Questions diverses

Aucune question diverse concernant les rapports de l'exercice 2022 n'est posée.

Vote du rapport moral et du rapport financier 2022

Vote à mains levée pour le rapport moral : validé à l'unanimité

Aucune abstention

Vote à mains levée pour le rapport financier : validé à l'unanimité

Aucune abstention

Le rapport moral 2022 et le rapport financier 2022 sont adoptés à l'unanimité par les membres présents et représentés.

1.5 Réalisations 2023 et projets 2024

- ✓ Les Journées de la Matière Dangereuse les 7 et 8 novembre 2023 à Lyon au Groupama Stadium. :
 - ACSTMD sera présente aux JMD (stand)
 - ACSTMD participera à une conférence sur le sujet des CSTMD.
 - Proposition :
Créer un « tarif salon » 35€ l'adhésion ou le renouvellement (tarif « tout » salon)

Vote à mains levée pour l'adoption du « tarif salon » d'un montant de 35€ pour favoriser la participation aux salons et l'adhésion : validé à l'unanimité
Aucune abstention

L'adoption du « tarif salon » d'un montant de 35€ est adopté à l'unanimité par les membres présents et représentés

- ✓ Guides et fiches technique : finaliser les révisions
- ✓ AG du CIFMD et Sous-commission TMD du CSPRT
- ✓ Jeudis des CS thématique :
 - Jeudi 21 sept Classe 7
 - Déchet (à planifier)
- ✓ Installation prévue à cet effet
 - Groupe de travail ACSTMD : FGL, ATMD, France Chimie, UFIPEM, AFGC
 - Proposition de modification du 2.1.3 de l'annexe I du TMD :

Ajout d'une définition de l' « installation prévue à cet effet »

Une « installation prévue à cet effet » est une installation fixe disposant d'équipements, type pompe ou compresseur, nécessaires à la vidange ou au remplissage du véhicule. Une vidange (ou un remplissage) par simple gravité ou utilisant les moyens de transfert présents sur le véhicule ne constitue pas une « installation prévue à cet effet ».

✓ **Budget prévisionnel 2023**

Prévision recette : **395 adhérents - 17775 €**

Dépense exceptionnelle : **2500€ pour la rédaction du guide emballage**

Budget prévisionnel 2023 / Dépenses exceptionnelles

	Budget prévisionnel 2023
DEPENSES COURANTES	
Journées thématiques/Soirée AG	1 500,00 €
Location de salles et espaces - AG	9 000,00 €
Hébergement bureau, adresse postale	750,00 €
Site Internet - Hébergement - OVH	150,00 €
Maintenance site internet - JIM informatique	500,00 €
Frais d'affranchissement, mailing	600,00 €
Communication	500,00 €
Remboursement erreurs/désistements adhérents	- €
Frais de réception	350,00 €
Frais de mission	500,00 €
Fournitures, fonctionnement	500,00 €
Comptabilité Frais bancaires	200,00 €
Cotisation EASA+CIFMD	165,00 €
Assurance	180,00 €
Sous total	14 895,00 €

L'ACSTMD a une très bonne santé financière.

La trésorerie disponible au 31/12/2022 était de 29k€

Première année où le budget est en équilibre (sauf en 2020 pour le site 10k€)

	Budget prévisionnel 2023
TOTAL Recettes	17 775,00 €
TOTAL Dépenses	17 395,00 €
RESULTAT	380,00 €

	Résultat au 31/12/2020	Résultat au 31/12/2021	Résultat au 31/12/2022	Résultat au 30/06/2023	Budget prévisionnel 2023
RESULTAT	- 1 435,73 €	6 496,29 €	7 299,61 €	5 958,62 €	380,00 €

1.6 Renouvellement des postes membres du Conseil d'Administration

- ✓ Le CA propose que Serge Cauty, membre du CA et est l'administrateur du Site internet, rédacteur de la news, etc..., devienne membre d'honneur car son diplôme de CSTMD arrive à échéance en 2023.
Conformément au chapitre 5.2 de nos Statuts concernant les membres d'honneur, Serge ne disposera pas du droit de vote mais pourra continuer ses fonctions au sein du CA
- ✓ Un membre du CA est élu pour 3 ans et 4 membres sont renouvelés chaque année
Cette année les membres démissionnaires sont :
 - PADIOLEAU Nathanel
 - ZUCCALLI Lionel
 - POYET Nathalie
 - MIGNE Martial
 - Nathalie Poyet a été élue l'année dernière pour un an en remplacement de Florence MARANGONI.

Nombre de votants présents : 70, Nombre de procurations : 102. Le quorum n'est pas atteint
La décision est mise au vote des membres présents et représentés : le vote primaire est adopté

Sont élus à l'unanimité au Conseil d'administration de l'Association pour 3 ans :

Sortants	Décision	Candidats	nb de voix
MIGNE Martial	se représente	MIGNE Martial	172
PADIOLEAU Nathanael	se représente	PADIOLEAU Nathanael	172
POYET Nathalie	se représente	POYET Nathalie	172
ZUCCALLI Lionel	Ne se représente pas	CHAVANON Lilian	172

Le Conseil d'administration de l'Association est donc maintenant composé des membres suivants :

BLONDELLE David	MIGNE Martial
CAUTY Serge	PADIOLEAU Nathanaël
COSTEL Gérard	RAFFANEL Xavier
GUILBAUD Michel	CHAVANON Lilian
TETE Anne	VANDROUX Rémy
SAOUT Yves	POYET Nathalie

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h50.

Les membres présents sont invités à assister à la journée thématique qui suit l'Assemblée générale.

De tout ce qui précède, il est dressé le présent procès-verbal, signé par le Président.

Le Président
Martial MIGNE